

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR :** Kevin Kobus  
Sous-ministre adjoint  
Division des opérations et des finances

**DATE :** Le 1 octobre 2004

**OBJET :** Aliénation des écoles excédentaires

---

La politique actuelle du Ministère prévoit que la capacité des écoles offertes gratuitement aux conseils coïncidents et à la Société immobilière de l'Ontario (SIO) d'ici le 31 décembre est supprimée de l'inventaire du conseil utilisé pour calculer les Subventions pour les nouvelles places de l'année scolaire suivante.

Le 27 septembre 2004, le ministre a indiqué dans sa lettre aux présidentes et présidents des conseils scolaires que même si le moratoire demandé sur la fermeture des écoles arrive à échéance en octobre, le Ministère entreprend un examen des installations qui aura des conséquences sur les futures décisions en la matière. Il a donc demandé que les conseils attendent que cet examen soit terminé avant de prendre toutes autres décisions concernant les fermetures d'écoles. Étant donné que l'opération devrait s'achever d'ici la fin novembre, cette année, les conseils ne disposeront pas des résultats à temps pour respecter l'échéance du 31 décembre.

Par conséquent, je vous informe par la présente que la capacité des écoles offertes gratuitement aux conseils coïncidents et à la Société immobilière de l'Ontario (SIO) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 avril 2005 seront supprimées de l'inventaire du conseil utilisé pour calculer les Subventions pour les nouvelles places de 2005-2006.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Drew Nameth au 416 325-4030 (courriel : [drew.nameth@edu.gov.on.ca](mailto:drew.nameth@edu.gov.on.ca)) ou Lygia Dallip au 416 325-2017 (courriel : [lygia.dallip@edu.gov.on.ca](mailto:lygia.dallip@edu.gov.on.ca)).

### Original signé par

Kevin Kobus

c.c. : Responsable des affaires  
Responsables des installations